

PROCES VERBAL DE SEANCE PLENIERE

CONSEIL REGIONAL NORMANDIE

Séance du 14/05/2024

A Caen,

	Prénom et Nom des élus (Titulaires)	Nombre
Elus présents :	Audrey AHNOU, Régis BROSSEAU, Mélanie DELAUNAY, Isabelle KRETZ, Jean-Baptiste TAMARELLE, Mathilde CORNU, Julien TRUILLET, Didier BORNICHE, Elsa LORPHELIN, Maryline PAVAGEAU, Coralie SALKIND	11
Elus excusés :	Samira AHAYAN, Chahinez BENAZZOUZ, Fanny LAFONTAINE, Emmanuelle LEFEBVRE-MAYER	4
Elus absents :	Sylvie CHARRIER	1

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à 14h00.

1. Désignation des membres de la SAS

Lecture faite des articles suivants :

Selon l'article R145-6-1 du code de la sécurité sociale une SAS comprend quatre assesseurs nommés par le président de la cour administrative d'appel dans le ressort de laquelle la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance a son siège :

- Deux assesseurs représentent l'Ordre des infirmiers et sont désignés par le conseil régional ou interrégional de l'Ordre concerné et choisis en son sein.
- Deux assesseurs représentent les organismes d'assurance maladie.

Selon l'article R145-9 du code de la sécurité sociale « pour chaque assesseur titulaire représentant les différentes catégories professionnelles d'auxiliaires médicaux, deux assesseurs suppléants sont nommés dans les mêmes conditions que les assesseurs titulaires ».

- Selon l'article L145-7-1 du code de la sécurité sociale : « Les fonctions d'assesseurs sont incompatibles avec les fonctions de président ou de secrétaire général du conseil régional ou interrégional ».

Il y a 2 postes de suppléant à pourvoir.

Candidats :

- Mélanie DELAUNAY
- Mathilde CORNU

Sont désignées en qualité d'assesseurs suppléants :

- Mélanie DELAUNAY
- Mathilde CORNU

2. Election des assesseurs de la CDPI

Lecture faite des articles suivants :

L'article R4311-89 du code de la santé publique précise :

« 1° Lorsque le nombre total d'infirmiers inscrits aux derniers tableaux publiés est inférieur ou égal à 10 000, six membres titulaires et six membres suppléants répartis ainsi qu'il suit :

a) Un membre titulaire et un membre suppléant représentant chacun des collèges, élus par les membres titulaires du conseil régional parmi ses membres pour trois ans ;

b) Un membre titulaire et un membre suppléant représentant chacun des collèges, élus pour six ans par les membres titulaires du conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat et renouvelables tous les trois ans en une fraction de un membre et une fraction de deux membres.

Pour être éligibles, les membres et anciens membres, titulaires et suppléants doivent être inscrits au tableau dans le ressort de la chambre.

La chambre siège en formation d'au moins cinq membres.

2° Lorsque le nombre total d'infirmiers inscrits aux derniers tableaux publiés est supérieur à 10 000, douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis ainsi qu'il suit :

a) Deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant chacun des collèges, élus par les membres titulaires du conseil régional parmi ses membres pour trois ans ;

b) Deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant chacun des collèges, élus pour six ans par les membres titulaires du conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat et renouvelables par moitié tous les trois ans ».

« Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance »

- Selon l'article L4122-3 du code de la santé publique applicable aux infirmiers par renvoi de l'article L4312-7 du même code :

« Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire nationale ».

Le bureau de vote est constitué.

Il est composé de :

- président : Jean-Baptiste TAMARELLE
- assesseur n°1 : Julie TRUILLET
- assesseur n°2 : Mélanie DELAUNAY

La liste des candidatures est présentée.

Le président du bureau de vote fait constater que l'urne est vide.

Le scrutin est ouvert.

Election des assesseurs de la chambre interne (mandat 2024-2027)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 2

- Régis BROSSEAU
- Isabelle KRETZ

Résultats :

- Régis BROSSEAU : 11 voix
- Isabelle KRETZ : 8 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 11

M. Régis BROSSEAU et Mme Isabelle KRETZ sont élus assesseurs titulaires de la chambre disciplinaire interne, collège libéral. (2 postes)

L'élection est finalisée mais 2 postes de suppléant restent vacants par carence de candidat.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 3

- Chahinez BENAZZOUZ
- Mathilde CORNU
- Jérôme FOLLIER

Résultats :

- Chahinez BENAZZOUZ : 6 voix
- Mathilde CORNU : 10 voix
- Jérôme FOLLIER : 5 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 11

Mme Chahinez BENAZZOUZ et Mme Mathilde CORNU sont élus assesseurs titulaires de la chambre disciplinaire interne, collège privé. (2 postes)

M. Jérôme FOLLIER est élu assesseur suppléant de la chambre disciplinaire interne, collège privé.

L'élection est finalisée mais un poste de suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 3

- Elsa LORPHELIN
- Maryline PAVAGEAU
- Coralie SALKIND

Résultats :

- Elsa LORPHELIN : 10 voix
- Maryline PAVAGEAU : 6 voix
- Coralie SALKIND : 5 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 11

Mme Elsa LORPHELIN et Mme Maryline PAVAGEAU sont élus assesseurs titulaires de la chambre disciplinaire interne, collège public.

Mme Coralie SALKIND est élue assesseur suppléant de la chambre disciplinaire interne, collège public.

L'élection est finalisée mais 1 poste de suppléant reste vacant par carence de candidat.

Election des assesseurs de la chambre externe - Mandat de 3 ans (2021-2027)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1
- Jean-Louis MARAINE

Résultats :
- Jean-Louis MARAINE : 11 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 11

M. Jean-Louis MARAINE est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège libéral.

L'élection est finalisée mais 1 poste de suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :
- Titulaire : 0
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : aucun

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :
- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1
- Isabeau BUQUET

Résultats :
- Isabeau BUQUET : 11 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 11

Mme Isabeau BUQUET est élue assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège public.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

· Election des assesseurs de la chambre externe - Mandat de 6 ans (2024-2030)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Gabin PATRY

Résultats :

- Gabin PATRY : 6 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de votes exprimés : 7

M. Gabin PATRY est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège libéral.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 2

- Viviane ACHARD DE LA VENTE
- Isabelle QUENOUILLE

Résultats :

- Viviane ACHARD DE LA VENTE : 4 voix
- Isabelle QUENOUILLE : 3 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de votes exprimés : 7

Mme Viviane ACHARD DE LA VENTE est élue assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège privé.

Mme Isabelle QUENOUILLE est élue assesseur suppléant de la chambre disciplinaire externe, collège privé.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 2

- Bruno CHILLON
- Christophe ROUILLON

Résultats :

- Bruno CHILLON : 5 voix
- Christophe ROUILLON : 2 voix

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de votes exprimés : 7

M. Bruno CHILLON est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège public.

M. Christophe ROUILLON est élu assesseur suppléant de la chambre disciplinaire externe, collège public.

Le président déclare la séance close à 15h20.

Julien TRUILLET
Présidente du CROI Normandie



